

AVIS PUBLIC

Loi sur les eaux navigables canadiennes

La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue donne avis par la présente qu'une demande a été faite au Ministre des Transports, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour approbation de l'ouvrage décrit ici ainsi que pour son site et ses plans.

Aux termes du paragraphe 7(2) de ladite loi,

la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a déposé auprès du Ministre des Transports,

sur le registre en ligne Recherche de projet en commun (<https://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et

sous numéro de registre 3046, ou, sous le numéro de dossier du PPN 2021-303883 une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans :

- Batardeau
- Muret de gabion

dans, sur, sous ou à travers le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue (Lac St-Louis)

à Sainte-Anne-de-Bellevue (Promenade du Canal)

devant les numéros de lot 1556314, 1556310, 1556309 et 1556312

Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la section des commentaires (rechercher par le numéro référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement au :
Programme de protection de la navigation – Transports Canada
1550, avenue d'Estimauville
Québec (QC)
G1J 0C8

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus par écrit (préférentiellement de façon électronique) au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis. Bien que tous les commentaires se conformant à ces directives seront examinés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Affiché à Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc en ce 22^e jour de juin, 2021.

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue